10055 - Les Gens de la Maison

question

Qui sont les membres de la famille du Prophète ?
Dans le hadith évoquant les Deux lourds (les humains et les Djinns), il est dit que Fatima, Ali, Hassan et Hussein sont les Gens de la Maison... ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

A propos de la définition des membres de la famille du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), les ulémas ont mentionné de nombreux avis :

- certains disent qu'il s'agit de ses épouses, ses descendants, les Banou Hashim; les Banou Abd al-Mouttalib et leurs affranchis.

- certains disent que ses épouses ne font pas partie de sa famille ;

- d'autres disent qu'il s'agit de la tribu Quraysh ;

- d'autres disent que la famille de Muhammad comprend tous les gens pieux de sa communauté ;

- d'autres soutiennent enfin qu'il s'agit de tous les membres de la communauté.

Quant à ses épouses, l'avis le plus prépondérant les intègre dans les Gens de la Maison du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) compte tenu des propos du Très Haut à la suite de l'ordre donné aux femmes du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) concernant le port du voile : Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d' avant l' Islam (Jâhiliya). Accomplissez la Salâ, acquittez la Zakâ et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne

veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison (du prophète), et veut vous purifier pleinement. (Coran, 33 :33) et en vertu des propos adressés à Abraham par les anges : Que la miséricorde d' Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens de cette maison! (Coran, 11 :73) et du fait de l'exclusion de la femme de Loth des membres de sa famille qu'indique les propos du Très Haut : à l' exception de la famille de Loût (Loth) que nous sauverons tous sauf sa femme." Nous (Allah) avions déterminé qu' elle sera du nombre des exterminés. (Coran, 15 : 59-60). Ce qui implique qu'elle est un membre de la famille.

Quant aux descendants d'Abd Al-Muttalib, une version attribuée à l'imam Ahmad les intègre dans le groupe. Ce qui est l'avis de l'imam Shafii. Mais l'imam Abou Hanifa et l'imam Malick soutiennent que les descendants d'Abd Al-Muttalib ne font pas partie du groupe.Cet avis est également rapporté de l'imam Ahmad. L'avis le mieux soutenu dans cette question est que les descendants d'Abd al-Muttalib font partie des Gens de la Maison du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). La preuve en réside dans ce qui a été rapporté par Djoubayr ibn Mut'im (P.A.a) qui a dit : « Je me suis rendu en compagnie d'Outhmane Ibn Affan auprès du Messager d'Allah et nous lui avons dit : « ô Messager d'Allah, tu as donné aux descendants d'Abd al-Muttalib et nous as laissés (sans rien nous donner) alors que nous appartenons à toi comme eux !? Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dit : En fait, les descendants d'Abd al-Muttalib et les descendants de Hashim sont pareils (rapporté par Boukhari, n° 2907 et an-Nassaï, n° 4067 et par d'autres).

Les Gens de la Maison englobent les descendants de Hashim ibn Abd Manaf c'est-à-dire la famille d'Ali, celle d'Abbas, celle de Djaafar, celle d'Aqil et celle de Harith ibn Abd al-Muttalib. Cela s'atteste dans un hadith que l'imam Ahmad a rapporté d'après Zayd Ibn Arqam (P.A.a) qui a dit : « Un jour, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) nous fit un discours aux bords d'un étang appelé Khoum entre La Mecque et Médine. Après avoir loué et rendu grâce à Allah le Très Haut, il nous sermonna et nous rappela avant de poursuivre en ces termes : Cela dit, ô gens, je suis un être humain et il s'en faut de peu pour que le messager de mon Maître vienne me rappeler et que je lui réponde. Mais je vous léguerai deux (héritages) lourds. Le premier est le livre d'Allah, le Puissant et majestueux, qui indique la bonne direction et éclaire. Tenez le livre d'Allah

le Très Haut et restez y attachés . - Il exhorta et incita l'auditoire à l'application du Livre - Ensuite il poursuivit : Et les membres de ma famille : je vous rappelle Allah au sujet des membres de ma famille, je vous rappelle Allah au sujet des membres de ma famille et je vous rappelle Allah au sujet des membres de ma famille. ...

Hussein lui dit : « Qui sont les membres de sa famille ? Ses femmes n'en font-elles partie ? « - Si, ses femmes font parties de sa famille. Mais les membres de sa famille (restreinte) sont ceux à qui la réception de l'aumône est interdite . Répondit Zayd. Qui sont ceux-là ? Lui a demandé encore Hussayn. Ce sont la famille d'Ali, celle d'Aqil, celle de Djaafar et celle d'Abbas . Répondit Zayd. - Est-ce que l'aumône est interdite à tous ceux-là ? » Demanda Hussayn. - Oui, répondit Zayd. (Rapporté par Ahmad, n° 18464).

Quant à l'inclusion des affranchis dans la famille du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), elle repose sur ce hadith rapporté par Mahram, l'affranchi du Prophète : Nous, membres de la famille de Muhammad, l'aumône nous est interdit, et l'affranchi d'une famille en fait partie . (Rapporté par Ahmad, n° 15152).

Aussi, les membres de la famille du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) sont-ils ses épouses, ses descendants, les Banou Hashim, les Banou Abd al-Muttalib et leurs affranchis.

Allah le Très Haut le sait mieux.